Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

ID: 022-212202626-20241218-2024_12_83-DE

COMMUNE DE QUINTIN Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 18 décembre 2024

Convocation du : 12 décembre 2024 Date d'affichage: 12 décembre 2024 Nbre de conseillers en exercice : Présents: 12

15

Votants:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2024/12/83 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents:

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle -MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - LE BRIS Isabelle - REPERANT Thibault - LE CHANU Fabienne - BOQUEHO Stéphanie.

Absents excusés: RUEN Pauline, COISY Thierry, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, AUBRY Charlène, GUILLEMOT Sébastien, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin et POISSON François.

Procuration:

COISY Thierry à CARRO Nicolas AUBRY Charlène à LE CHANU Fabienne LE FUR Corentin à REPERANT Thibault

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Isabelle AUBRY.

Attribution d'une subvention de 1 000€ au titre du fonds de réserve « Grandes catastrophes et actions humanitaires » en faveur de la population de Mayotte.

Rapporteur: Nicolas CARRO

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Puhlié le

23 DET- 804

ID: 022-212202626-20241218-2024_12_83-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU l'article L1115-1 du CGCT relatif au soutien aux actions humanitaires.

VU l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Quintin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- octroyer une subvention d'un montant de 1 000 €
- à l'organisme du choix du Maire parmi Pompier International des Côtes d'Armor, La Croix-Rouge Française ou La Protection Civile et selon arrêté municipal.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1000 € au profit de la population de Mayotte au titre du fonds de réserve « Grandes Catastrophes et Actions Humanitaires » selon arrêté municipal.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire Nicolas CARRO La secrétaire de séance, Isabelle AUBRY